

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de COMBOVIN

DOSSIER : N° DP 026 100 23 00004

Déposé le : 27/01/2023

Dépôt affiché le : 27/01/2023

Complété le : 27/01/2023

Demandeur : Monsieur PAYA Alizé, Madame SERIEYS Maud

Nature des travaux : Pose de panneaux photovoltaïques
Sur un terrain sis à : 105 IMP DES CONDAMINES à
COMBOVIN (26120)

Référence(s) cadastrale(s) : 26100 A 638

ARRÊTÉ

d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de COMBOVIN

Le Maire de la Commune de COMBOVIN

VU la déclaration préalable présentée le 27/01/2023 par Monsieur PAYA Alizé et Madame SERIEYS Maud, demeurant 105 Impasse des Condamines 26120 COMBOVIN ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour Pose de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé : 105 IMP DES CONDAMINES à COMBOVIN (26120)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le PLU approuvé le 13/02/2020 ;

Considérant que le projet porte sur l'installation de panneaux photovoltaïques en façade ;

Considérant que l'article UC4 du PLU prescrit que les capteurs solaires sont uniquement autorisés lorsqu'ils s'inscrivent (en intégration ou apposition) dans le plan de la toiture ;

Considérant que le projet ne respect pas le règlement du PLU ;

ARRÊTE

Article 1

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition**.

Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

COMBOVIN, le 02.02.23

BOUIT Séverine,

Le Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr